

# L'adresse, un enjeu national

Une mission de préfiguration va définir les modalités de mise en œuvre d'un guichet unique permettant d'alimenter un référentiel adresse national et de mutualiser les moyens.

**Marielle Mayo**

En décembre 2011, l'Association française pour l'information géographique (Afigéo) diffusait les conclusions de son rapport *Pour une politique nationale de la donnée adresse*. « Ce rapport est issu des réunions d'un groupe de travail mis en place suite à la tenue, en janvier 2010, d'un atelier national sur les données adresse dans le cadre du projet européen Euradin (1) », explique François Salgé, conseiller du directeur général de l'aménagement du logement et de la nature au ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, qui a co-animé ce groupe avec Yves Cousquer, ancien directeur de La Poste. Le projet Euradin vise à harmoniser les adresses non nominatives en Europe pour assurer leur interopérabilité et leur accès grâce à la mise en place d'« infrastructures de données adresse » nationales ou régionales. En France, il implique l'Afigéo en tant que membre d'Eurogi, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) y participant également. Outre les communes, chargées de désigner et de numéroter les voies, un très grand nombre d'acteurs est aujourd'hui concerné par la collecte de l'adresse en France: l'Etat (recouvrement de l'impôt, identification des propriétés...), les collectivités territoriales (aménagement du territoire, action sociale...), les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), ou encore La Poste, les administrations, les gestionnaires de réseaux, des entreprises privées de géolocalisation, de vente par correspondance ou de marketing... Or, l'absence d'un fichier adresse unique normalisé, organisé et cohérent, génère une perte d'efficacité. Les adresses erronées ou incomplètes ont parfois des consé-

quences ubuesques, quand elles ne mettent pas en jeu des vies en retardant l'arrivée des secours sur le lieu d'un sinistre.

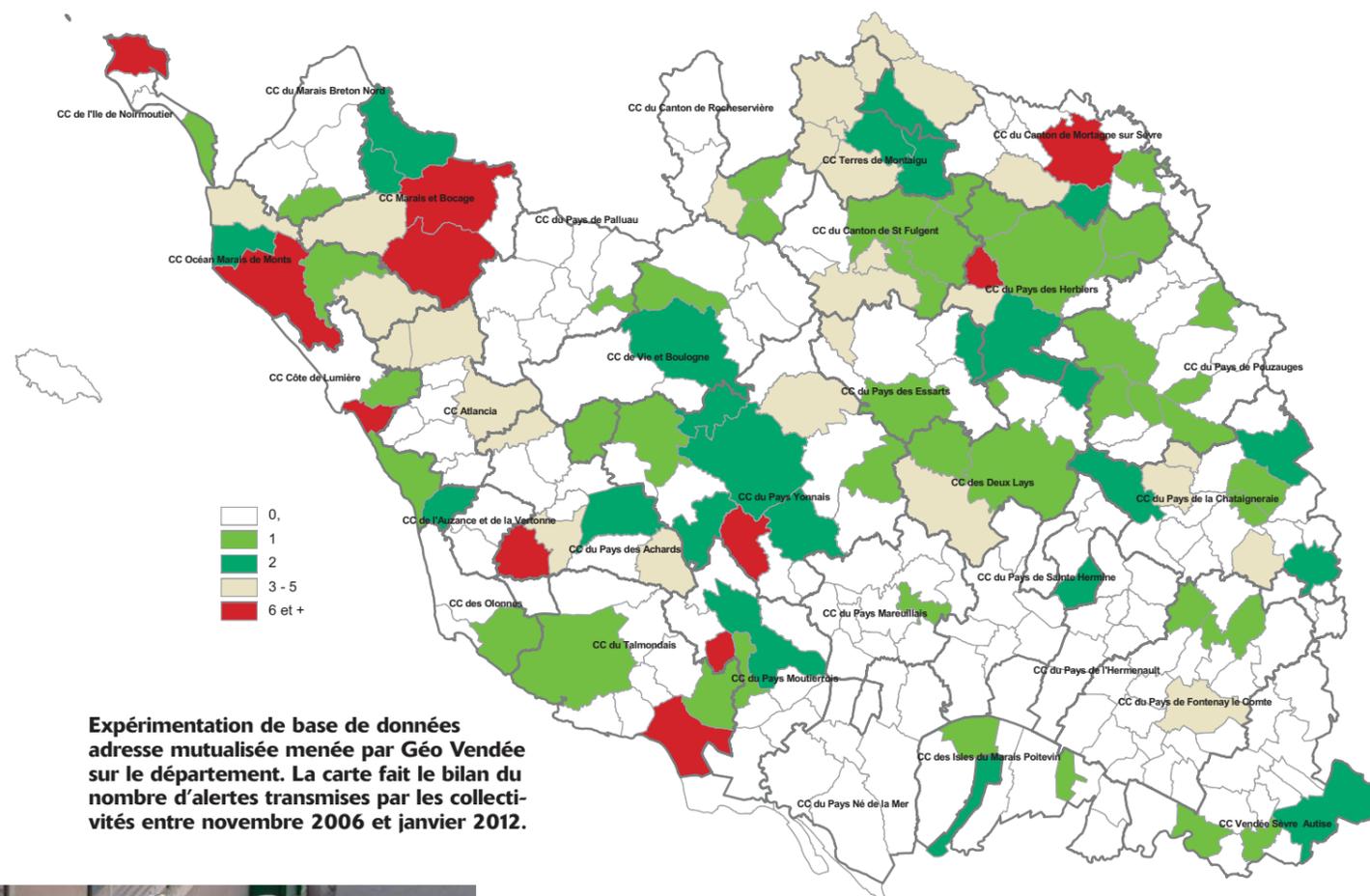
« Les coûts économiques de la non-qualité sont diffus et répartis sur tous les acteurs, explique François Salgé. Ils sont donc difficiles à évaluer. » La Poste a chiffré à 300 millions le nombre de lettres ou colis retournés par an à leur expéditeur à cause d'une adresse incorrecte (dont 140 millions de plis publicitaires)... A raison d'un euro perdu par pli non distribué, le calcul est vite fait! Mais il faut aussi prendre en compte les surcoûts de fonctionnement pour les différents services et les coûts de gestion et de mise à jour des nombreuses bases de données locales et nationales – Service national de l'adresse de La Poste, composante adresse du référentiel à grande échelle (RGE) de l'IGN, fichier des propriétés bâties de la direction générale des finances publiques, répertoire des immeubles localisés de l'Insee. Eviter des flux redondants de données permettrait sans nul doute une économie de moyens conséquente.

## Les pompiers ont soulevé la problématique

L'importance d'un développement harmonisé de l'adresse géoréférencée est soulignée par son inscription dans les thèmes de l'annexe I de la directive Inspire adoptée en 2007. « En Europe, le Danemark, qui a été un précurseur en matière de mise en œuvre d'un fichier de référence d'adresse libre de droits et accessible à tous les acteurs, a estimé un retour sur investissement de l'ordre de 1 à 70 en régime continu », précise François Salgé. Ainsi, pour l'année 2010, les auteurs du

rapport danois ont chiffré le bénéfice social à 14 millions d'euros (30 % dans le secteur public et 70 % dans le secteur privé), pour un total des coûts de 0,2 million. « Les Anglais sont également bien avancés sur la voie de l'harmonisation, mais ont choisi de commercialiser leur fichier de référence. » La France, quant à elle, a entrepris quelques efforts depuis une dizaine d'années. Dès le début des années 2000, un rapport du Conseil national de l'information géographique (Cnig) a émis des recommandations qui ont abouti à la création par l'IGN de la BD Adresse, composante adresse du RGE, dont le rôle est essentiellement tourné vers la localisation géographique des éléments constituant une adresse.

Le rapport de l'Afigéo pointe la nécessité d'un rapprochement des principaux acteurs au niveau national – La Poste et l'IGN, voire la DGFIP et l'Insee. La mise en place d'un guichet unique (un outil web permettant de façon simple une mise à jour en continu des données) semble s'imposer pour faciliter la mutualisation des données et standardiser l'information à la source, notamment au travers d'un formulaire officiel. « L'adhésion de tous les acteurs, et en particulier des collectivités territoriales créatrices d'adresse, est l'une des clés de la réussite », souligne François Salgé. Selon une enquête menée au printemps 2011 auprès des collectivités de tous échelons, des services d'incendie et de secours (SDIS) et des infrastructures de données géographiques (104 réponses dans 52 départements), la prise de conscience de la nécessité d'une normalisation nationale est massive (100 % des répondants), un acteur local sur deux ayant d'ores et déjà engagé une réflexion autour de la thématique adresse. Certains d'entre eux, tels la régie des données 73-74, la communauté urbaine Marseille-Provence, la communauté d'agglomération de Saint-Omer ou le centre de ressources en géomatique Géo Vendée, ont fait partager leur expérience au groupe de travail. « Géo Vendée a été créé officiellement en 2006 après un passé de mutualisation des



O. ROCHARD

données géographiques autour des années 1995 à 2005, année d'achèvement de la numérisation du cadastre », explique Vincent Deshoux, responsable du pôle animation-formation de l'association. Celle-ci assume notamment la gestion des données de référence et des données partenaires ainsi que l'animation d'un réseau de compétence. « Toutes les communautés de communes et communes sont sous convention, de même que les syndicats départementaux d'eau potable ou d'électrification, le SDIS, etc. C'est d'ailleurs les pompiers qui ont fait émerger la problématique adresse dans le

cadre de l'assistance au secours. » La localisation d'une intervention s'avère en effet cruciale pour le choix du centre de secours ainsi que pour la détermination de l'itinéraire.

Rapidement, l'objectif était de converger localement vers une base de données unique, mutualisée, partagée par tous les acteurs et mise à jour en continu. Suite à une première convention IGN-SDIS signée pour la période 2006-2009, une seconde convention IGN-SDIS-Géo Vendée et l'acquisition de la BD Adresse de l'IGN en 2009 dynamisent le partenariat étendu vers les collectivités, la DGFIP et La Poste. Cette mutualisation se concrétise au travers d'un formulaire de déclaration unique normalisé qui permet aux communes de faire remonter l'information en cas de création de lotissements, de nouvelles voies, de lieux-dits ou de changement de nom d'une voie ou d'un lieu-dit. « Aujourd'hui, ce dispositif est reconnu et fonctionne, même si certaines collectivités omettent de remonter les informations vers le guichet unique. Communiquer, informer et accompagner les collectivités, c'est assurer la pérennité du

projet et sa réussite, juge Vincent Deshoux. L'inscription de cette organisation comme relais local du futur guichet unique national permettra d'accroître et de légitimer les remontées de déclarations d'adresses. »

« La création d'un guichet unique national peut aller très vite, à condition d'être portée par une volonté stratégique forte », estime quant à lui François Salgé. Une mission de préfiguration est en train de se mettre en place pour approfondir les différents modèles envisagés par le groupe de travail (organisationnels, techniques, juridiques et réglementaires, économiques). « Le choix du modèle économique reste la plus grande question. Qui supportera le coût initial? S'orientera-t-on vers un investissement au titre de l'intérêt général? » Les collectivités territoriales souhaitent massivement utiliser et diffuser les données librement, mais certains services, notamment en direction des entreprises, pourraient être facturés pour amortir les coûts... On devrait en savoir plus d'ici à l'été prochain. ■

(1) European Address Infrastructure.